APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSEIL - RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL)

Sélection d'un consultant individuel pour le développement de la Prélèvement Communautaire de la CEDEAO Manuel Opérationnel

Référence n° 1-ECW-/VP-DBT/CL/01-1 1/ne

1. La Commission de la CEDEAO a l'intention d'utiliser une partie de son budget pour financer le contrat d'un consultant individuel pour l'élaboration du Manuel Opérationnel du Prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PC).

2. L'objectif global de ce service de conseil est d'élaborer un Manuel Opérationnel pour le prélèvement communautaire de la CEDEAO, qui permettra :
   - Harmoniser les politiques et les procédures en vue d'améliorer la responsabilité du mécanisme de prélèvement communautaire ;
   - Définir le rôle de chaque acteur dans le processus et les activités qui leurs sont dévoues tout au long du processus ;
   - Faciliter le fonctionnement pour le personnel et les acteurs impliqués dans l'application des conditions et la gestion du prélèvement communautaire ;
   - Assurer une plus grande transparence dans l'application et la gestion du prélèvement communautaire ;
   - Améliorer la gestion et la planification en vue d'une prévision plus précise et de la budgétisation du produit du prélèvement communautaire ;
   - Harmoniser les opérations, les rapports et les états financiers liés aux opérations du prélèvement communautaire ;
   - Garantir un flux d'informations efficace et amélioré entre la Commission et les États membres concernant la mise en œuvre du prélèvement communautaire.

3. Les services à fournir par les Consultants (« les Services ») prendront en considération les livrables énumérés au paragraphe 4 ci-dessous. La mission est d'une durée de trois (3) mois à compter de la date de signature du contrat.

4. Devoirs et responsabilités des consultants : Les tâches du titulaire comprennent les suivantes :

   - Un Manuel opérationnel finalisé.
   - Des outils de formation.

5. La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les services. **Les consultants intéressés doivent fournir des informations montrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience nécessaires pour fournir les services demandés**. *Les demandeurs doivent satisfaire aux critères énoncés ci-dessous :*

Qualifications

- Être titulaire d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent en gestion financière, en administration des affaires ou dans tout autre domaine connexe. La possession de qualifications professionnelles dans ces domaines constituerait un avantage supplémentaire.

Expérience

- Justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans des questions liées au développement organisationnel ou au renforcement institutionnel dans le secteur public et au sein des organisations internationales ;
- La possession d'une expérience professionnelle pertinente dans des systèmes et processus similaires de mobilisation des revenus et dans l'élaboration de manuels opérationnels est essentielle ;
- Justifier d'une expérience professionnelle et d'une connaissance avérée d'une solution ERP majeure;
- La maîtrise d'au moins deux des trois langues officielles de la CEDEAO - anglais / Français / portugais (lu, parlé et écrit) est essentielle. La connaissance pratique d'une troisième langue officielle, c'est-à-dire l'anglais, le Français ou le portugais, sera un atout supplémentaire.
- Justifier d'une expérience de travail au sein d'une organisation internationale et/ou de la CEDEAO.

Langue

- Les consultants individuels doivent parler couramment l'anglais ou Français (lu, parlé et écrit). La connaissance pratique de l'une des langues officielles, c'est-à-dire l'anglais, le Français ou le portugais, sera un avantage supplémentaire.

NB : La Commission de la CEDEAO souhaite attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article **117 du Code des marchés de la CEDEAO révisé sur « la fraude et** la corruption », qui fournit des informations sur les pratiques frauduleuses ou de corruption dans la concurrence ou l'exécution des contrats. En outre, les candidats sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à ce service de conseil, en vertu de **l'article 118 du Code des marchés révisé de la CEDEAO.**

6. La sélection du consultant se fera conformément aux critères *de sélection des consultants individuels* énoncés dans les Lignes directrices à l'intention des consultants. Le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

   Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la Division des achats à l'adresse électronique ci-dessous pendant les heures de travail, c'est-à-dire du lundi au **vendredi,** de **9h00 à 17h00 (GMT +1).**

   Courriel : sbangoura@ecowas.int, avec copie à : ikkamara@ecowas.int; mathera@ecowas.int; neremie@ecowas.int; mazikiwe@ecowas.int;

7. Les manifestations d'intérêt (**1 original et 3 copies**) doivent être soumises dans des enveloppes scellées portant la mention **« Sélection d'un consultant individuel pour l'élaboration du Manuel opérationnel des prélèvements communautaires de la CEDEAO »,** au plus tard le **jeudi 24 novembre 2022 à 11h00 (GMT+1, heure du Nigéria)** à l'adresse ci-dessous :

   Département des services internes,
   Division des achats,
   Premier (1er) étage du siège de la Commission de la CEDEAO,
   Parcelle 101, croissant Yakubu Gowon, district d'Asokoro,
   P. M. B. 401
   Abuja, NIGÉRIA

Veuillez noter que les soumissions électroniques sont également ACCEPTÉES et doivent être envoyées aux adresses électroniques mentionnées ci-dessus au paragraphe 6.

Commissaire aux services internes